



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du Budget

Paris, le 20 décembre 2024

Télédoc

Affaire suivie par : Carole ANSELIN

Sous-directrice 8^{ème} sous-direction

Tél. : 01 53 18 26 09

Mèl. : carole.anselin@finances.gouv.fr

LE MINISTRE CHARGÉ DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

À

NOR BCPB2434887C

N° interne **DF-SD8-24-0002**

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

À L'ATTENTION DE

MESDAMES ET MESSIEURS LES RESPONSABLES DE LA
FONCTION FINANCIERE MINISTERIELLE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CHEFS DE SERVICE DE
CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTABLE MINISTERIEL

Objet : **Modalités de suivi des dépenses relevant de l'urgence et de la reconstruction à Mayotte à la suite du cyclone Chido.**

Annexe : Liste des identifiants de suivi dans Chorus créés pour assurer le suivi spécifique des dépenses consécutives au passage du cyclone Chido sur Mayotte.

À la suite du cyclone Chido, l'État est pleinement mobilisé pour mettre en œuvre les moyens d'urgence nécessaires aux actions de sauvetage et de soutien aux populations et aux entreprises à Mayotte. Il sera ensuite amené à intervenir au titre de la reconstruction.

Ces dépenses seront portées par les programmes ministériels de droit commun, la situation de services votés à venir ne constituant pas un frein à ces dépenses urgentes.

Le déploiement rapide de ces moyens requiert dès à présent la mise en œuvre d'un suivi spécifique afin d'en assurer la traçabilité et la synthèse. Ce suivi sera en particulier indispensable pour que les fonds européens de solidarité puissent financer certaines dépenses éligibles.

À cette fin, toute consommation d'AE et de CP exécutée sur les crédits dédiés relevant de votre département ministériel doit être imputée sur l'axe dit « ministériel 1 » du système d'information Chorus en appliquant le code suivant : « XX-CRISE MAYOTTE » (XX désignant le code du ministère concerné). Une valeur de l'axe « ministériel 1 » est ainsi associée à chaque ministère au titre du suivi des dépenses consécutives au passage du cyclone Chido (cf annexe 1).

S'agissant des mesures qui seront mises en œuvre par un opérateur ou tout autre organisme public, en plus du typage dans Chorus des moyens qui lui seront transférés par l'État, un suivi dans la comptabilité de l'opérateur devra être mis en place.

Enfin, des suivis bimensuels des dépenses engagées et payées devront être établis par chaque périmètre ministériel. Les bureaux concernés de la direction du budget prendront votre attache pour en définir les modalités.

Je vous remercie de diffuser la présente instruction aux responsables de programme et correspondants Chorus concernés relevant de votre département ministériel afin que l'ensemble des acteurs de la chaîne de la dépense puisse être informé dans les meilleurs délais des présentes dispositions.

Vous voudrez bien me faire part de toute difficulté éventuelle rencontrée dans l'application de la présente instruction, après échange avec les contrôleurs budgétaires.

Pour le Ministre et par délégation

La directrice du budget

Mélanie Joder

Annexe : liste des codes d'imputation sur l'« axe ministériel 1 » créés pour assurer le suivi spécifique des dépenses conséquentes au passage du cyclone Chido sur Mayotte

Codes Ministères	Code des « Axes ministériels 1 » dédiés	Libellé des « Axes ministériels 1 » dédiés
MIN01	01-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 01
MIN02	02-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 02
MIN03	03-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 03
MIN06	06-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 06
MIN07	07-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 07
MIN09	09-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 09
MIN10	10-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 10
MIN12	12-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 12
MIN23	23-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 23
MIN35	35-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 35
MIN36	36-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 36
MIN38	38-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 38
MIN42	42-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 42
MIN43	43-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 43
MIN50	50-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 50
MIN56	56-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 56
MIN70	70-CRISE MAYOTTE	Crise cyclone Chido Mayotte Min. 70

Si le référencement de l'« axe ministériel 1 » n'est pas possible, par exemple compte tenu de son utilisation par des applications tierces, l'« axe ministériel 2 » devra alors être obligatoirement renseigné avec la même valeur, en respectant la syntaxe du code associé.

